



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3131 - Travaux d'équipement dans les écoles primaires et maternelles publiques

Proposition de mise à disposition de locaux modulaires à la Commune de Batzendorf

Rapport n° CP/2016/325

Service gestionnaire :
J4-Immobilier

Résumé :

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider de la mise à disposition par le Département, à la Commune de Batzendorf, de quatre salles de classes modulaires.

La Commune de Batzendorf porte un projet de restructuration/extension de l'école primaire avec création d'un périscolaire. Durant les travaux, l'école ne pourra plus être utilisée. De ce fait, la Commune envisage de créer 4 salles de classe provisoires.

Dans le cadre de l'accompagnement qu'il peut apporter aux Communes et à l'écoute des besoins du territoire, il est proposé que le Département mette à la disposition de la Commune de Batzendorf, 4 salles de classe modulaires dont il est propriétaire.

Il est proposé d'encadrer cette location par une convention à conclure pour une durée de 18 mois à compter du 1^{er} juillet 2016.

Cette date est prévisionnelle et elle est susceptible d'être ajustée en fonction de l'avancée des travaux, et ne pourra excéder le 30 juin 2018.

Le coût de location de 3 600 € par trimestre pour une durée de 18 mois permettrait de générer une recette pour le Département de l'ordre de 21.600 €

A l'expiration de la période initiale de 18 mois, le montant de la redevance serait fixé à 1 840 € par mois.

La conclusion de cette convention permettra d'inscrire une recette prévisionnelle de 21 600 € répartis entre 2016, 2017 voire 2018.

La commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation a émis un avis favorable le 16 juin 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention de mise à disposition de locaux modulaires à la Commune de Batzendorf, prévoyant un loyer de 3.600 € par trimestre et à l'expiration de la période initiale de 18 mois, un loyer mensuel de 1840 €, et pour une période totale allant jusqu'au 30 juin 2018.

- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à signer la convention dont le projet est annexé à la délibération.

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY